



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE ENTREPRISE

Rejoignez la **CFTC** et engagez-vous pour le CSE

Beaucoup de salariés connaissent le CSE à travers les œuvres sociales : cadeaux, sorties, activités, avantages... Mais le rôle d'un élu CSE va bien au-delà.

➡ Être élu CSE, c'est représenter ses collègues

➡ Un élu CSE est un représentant des salariés.

Son rôle est notamment de :

- ✓ Écouter les collaborateurs et faire remonter leurs préoccupations,
- ✓ Participer aux échanges avec la Direction,
- ✓ Donner un avis sur les projets qui impactent les salariés,
- ✓ Défendre les conditions de travail, la santé et la sécurité,
- ✓ Participer à la négociation et au suivi des accords collectifs,
- ✓ Contribuer à améliorer la vie professionnelle dans l'entreprise.

Le CSE est consulté sur de nombreux sujets : évolution de l'organisation, nouveaux outils, nouveaux projets, transformations de l'entreprise, changements de méthodes de travail...

Chaque métier a son importance.

Pourquoi la **CFTC** souhaite un représentant de chaque service ?

Parce que personne ne connaît mieux une activité que celui ou celle qui la pratique au quotidien.

Un salarié de la Direction technique pourra apporter son expertise lorsqu'un projet technique est présenté :

- ❓ Est-ce adapté à la réalité du terrain ?
- ❓ Quels impacts pour les équipes ?
- ❓ Quelles améliorations peuvent être proposées ?
- ❓ Quels risques faut-il anticiper ?

Un salarié du commerce, de l'administratif, de l'exploitation, du support ou de tout autre service aura également une vision indispensable.

- ✓ Un bon CSE doit être le reflet de toute l'entreprise.
- ✓ Être élu ne veut pas dire arrêter de travailler
- ✓ Être élu CSE ne signifie pas abandonner son poste ou son métier.
- ✓ L'élu reste un salarié comme les autres.

La loi prévoit un temps dédié à l'exercice du mandat : les heures de délégation.

Dans votre entreprise, les élus titulaires disposent de **22 heures** de délégation par mois.

Ces heures ne sont pas un avantage personnel. Elles servent à :

- ✓ Rencontrer les salariés,
- ✓ Préparer les réunions,
- ✓ Étudier les dossiers transmis par la Direction,
- ✓ Analyser les projets,
- ✓ Travailler sur les sujets collectifs,
- ✓ Exercer pleinement leur rôle de représentant.



cftc



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE ENTREPRISE

Un élu continue donc à exercer son métier tout en consacrant une partie de son temps à défendre l'intérêt collectif.

Un mandat, c'est un **engagement**, pas un privilège.

Être élu, c'est accepter une responsabilité.

C'est consacrer du temps, apprendre, comprendre les dossiers, écouter les collègues et chercher des solutions.

C'est aussi bénéficier d'un cadre légal permettant d'exercer cette mission dans de bonnes conditions.

Les élus du CSE bénéficient du statut de salarié protégé afin de garantir qu'ils puissent exercer leur mandat librement et représenter les salariés sans subir de pression liée à leur engagement.

Cette protection n'empêche évidemment pas l'application des règles de l'entreprise : comme tout salarié, un élu reste soumis à ses obligations professionnelles.

La **CFTC** veut construire un CSE proche du terrain

Nous voulons un CSE :

- ✓ Représentatif de tous les métiers ;
- ✓ À l'écoute des salariés ;
- ✓ Capable de comprendre les enjeux de l'entreprise ;
- ✓ Force de proposition ;
- ✓ Engagé pour défendre vos droits.

Aujourd'hui, votre expérience compte.

Votre métier, votre regard et vos idées peuvent faire la différence.

Rejoignez la **CFTC**. Devenez candidat. Participez aux décisions qui concernent votre avenir professionnel.



Contact

Marie-Claude GUILLAUME
0692 62 37 48
marieclaudeguillaume@zeop.net

Chantale SAFI
0692 49 54 17
chantalesafi@zeop.net

Christophe SAHUC
0692 74 64 24
christophesahuc@zeop.net

Chantal AUDIFAX
0692 64 82 90
chantal.audifax@cftcptrm.re

Rodolphe RIVIERE
0692 67 01 30
Rodolphe.riviere@cftcptrm.re



cftc